

COMMUNE D'ARMOY

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2021

Etaient présents : M. BERNARD Patrick, Mme SIEGER Martine, M. JACQUEY Olivier, Mme HUBERT Agnès, M. LARCHER Philip, Mme MARCLAY Céline, M. VITTET Patrick, M. MASSE Ludovic, Mme ABDOUN LETELLIER Martine, G'STALTER Grégory

Etaient absents : M. LEROY Paul, Mme BEAU Estelle, M. PARSY Serge, Mme TROUDET Pascale.

Procurations : Mme BEAU Estelle a donné procuration à Martine SIEGER

Mme Pascale TROUDET a donné procuration à M. BERNARD Patrick

Mme Céline MARCLAY a été élue secrétaire de séance.

Date de la convocation : 20 octobre 2021

Ouverture de séance : 19h30

Clôture de séance : 21h00

Monsieur le Maire fait part de l'ordre du jour :

- Nomination du secrétaire de séance ;
- Approbation du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2021
- **Institutions et vie politique** – Compte rendu des décisions prises par délégation du Conseil Municipal
- **Institutions et vie politique** – Création du Syndicat Intercommunal du Comté des Allinges et adoption des statuts
- **Biens communaux** – O.N.F. – Etat d'assiette des coupes de bois en forêt communale
- **Finances locales** – Construction Mairie – Région Auvergne-Rhône-Alpes – Demande de subvention
- **Finances locales** – Construction Mairie – DETR 2022 – Demande de subvention
- **Commande publique** – Construction Mairie – Choix du Maître d'Œuvre
- **Questions diverses**

Approbation du procès-verbal du 30 septembre 2021

Le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Institutions et vie politique – Compte rendu des décisions prises par délégation du Conseil Municipal

Le Maire rend compte des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal qui lui a été donnée en début de mandat, à savoir :

Adhésion au contrat de prévoyance statutaire de la société CIGAG (filiale de Groupama) à compter du 1^{er} janvier 2022 pour une période 4 ans soit jusqu'au 31/12/2025.

Institutions et vie politique – Création du Syndicat Intercommunal du Comté des Allinges et adoption des statuts

Il est nécessaire de régulariser l'existence juridique du Comté des Allinges, entité qui existe depuis 1833 (billet royal de sa Majesté).

Après consultation des commune membres et échanges avec les services de l'Etat c'est la forme du syndicat intercommunal qui a été choisie pour formaliser l'existence du Comté des Allinges.

Monsieur Le Maire rappelle que ce syndicat a pour objet la promotion et l'entretien de la Forêt du Comté des Allinges.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a validé la création du Syndicat du Comté des Allinges au 1^{er} janvier 2022 et adopté les statuts du Syndicat Intercommunal.

Délibération n°31 /2021 approuvée à l'unanimité

Biens communaux – O.N.F. – Etat d'assiette des coupes de bois en forêt communale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a approuvé l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2022 présenté dans le tableau dressé par l'Office National des Forêts.

Délibération n°32 /2021 approuvée à l'unanimité

Finances locales – Construction Mairie – Région Auvergne Rhône-Alpes – DETR 2022 – Demande de subvention

Monsieur le Maire explique que l'actuelle mairie est devenue trop exigüe. L'équipement souffre de plusieurs difficultés et notamment salle du Conseil Municipal trop réduite pour pouvoir accueillir à terme 19 conseillers municipaux, manque de bureaux pour le personnel et les élus, la cohabitation étroite avec les différents équipements du bâtiment, salle des fêtes, salle des associations et bibliothèque.

Sur la base de ce constat, le projet correspond à une volonté de création d'une nouvelle centralité bourg par la construction d'une nouvelle mairie. Le projet répond aussi à des enjeux de développement durable et de maîtrise des coûts énergétiques : isolation, orientation, choix des matériaux et équipements ainsi qu'à un souci d'amélioration du service au public.

A ce jour, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES H.T.		RECETTES		
Nature dépenses	Montant H.T.	Nature recettes	Taux	Montant
Etudes	17 283,00	D.E.T.R.	30%	391 624.00
Maitrise œuvre	160 130,00	REGION	30%	391 624.00
Travaux	1 128 000,00	CDAS	20%	261 082.00
		Autofinancement	20%	261 083.00
Total H.T.	1 305 413,00	Total		1 305 413,00

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

► **autorise** Monsieur le Maire à solliciter conformément au plan de financement prévisionnel ci-dessus une participation financière auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes au titre de La Région aux Côtés de ses Territoires ainsi qu'au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2022

Délibération n°33 /2021 approuvée à l'unanimité

Commande publique – Construction Mairie – Choix du Maître d'Œuvre

Cinq entreprises ont remis leurs offres, dans les délais impartis, par voie dématérialisée pour la mission de Maîtrise d'œuvre.

La consultation suivant la procédure adaptée et le règlement de consultation ayant été respectés, le Maire soumet au Conseil Municipal le tableau d'analyse des offres réalisé par le cabinet DURABILIS chargé de la mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage. L'analyse des candidatures a été effectuée selon les critères énoncés dans le règlement de consultation, à savoir qualité de l'équipe (25 points), qualité de l'offre (35 points), prix (40 points). Le tableau de notation des offres distingue deux offres, le cabinet Architectèmes et l'Atelier F.

Entreprise	Offre H.T.	Offre T.T.C.	Taux
ARCHITEMES	123 200	147 840	11.20 %
BTG EXPERTISES	66 000	79 200	6.00 %
DARAGON ARCHITECTE	159 500	191 400	14.50 %
GRISAN	128 700	154 440	11.70 %
L'ATELIER F	99 000	118 800	9.00 %

MISSION OPC			
Entreprise	Offre H.T.	Offre T.T.C.	Taux
ARCHITEMES	11 000	13 200	1.0 %
BTG EXPERTISES	33 000	39 600	3.0 %
DARAGON ARCHITECTE	14 300	17 160	1.3 %
GRISAN	16 500	19 800	1.5 %
L'ATELIER F	16 500	19 800	1.5 %

Afin de garantir un choix sincère, Monsieur le Maire propose le vote à scrutin secret. Le tiers des membres du Conseil Municipal présent valide cette proposition.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à la majorité de 6 voix pour l'ATELIER'F, 5 voix pour le cabinet ARCHITEMES et une abstention,

► DECIDE d'attribuer le marché de Maîtrise d'œuvre pour la construction du bâtiment mairie au cabinet l'Atelier'F. Le montant du marché de maîtrise d'œuvre s'élève à 115 500.00 € H.T.

Délibération n°34 /2021 approuvée à la majorité

Questions diverses

Cérémonie 11 novembre

La cérémonie aura lieu à 11h00 sur le parvis de l'église.

